

Bi
hebdo

N°2179

Tél
01 45 06 36 57

Première Heure

Ile de France

15
Nov.
2013

Fax
01 45 06 20 83

Bourg-la-Reine:
1ère faculté
libre d'études
politiques
en Economie
Solidaire

Une université dédiée à l'ESS, unique en France, a ouvert ses portes dans les Hts-de-Seine. La Faculté libre d'études politiques et en Economie Solidaire (FLEPES) a vocation à favoriser l'innovation sociale et solidaire sur la base d'une innovation pédagogique adaptée : partenariale, légale, sous la forme de recherches-actions créatives et appliquées. Basée à Bourg-la-Reine, la FLEPES propose un enseignement sur trois axes : économie solidaire et stratégie d'innovation, politiques et valeurs civiles (spiritualités, religions, sécularisation sociale) et pédagogies et innovation en formation professionnelle. En partenariat national et européen, la Faculté a pour mission de créer et développer une filière qualifiante de niveau simultanément professionnel supérieur et universitaire (2e cycle, master, mba) en études politiques appliquées. Elle dispose déjà d'un titre officiel de niveau 7 européen (équivalent à un mastère 2). **(suite en page 5)**

Isabelle Ullern, doyenne de la FLEPES**Bourg-la-Reine: "Notre Faculté Libre pense les sciences politiques comme un art de vivre en commun..."**

(suite de la page 1) Enregistrée à l'académie de Versailles, la Faculté est administrée par l'association alto-séquanaise Initiatives. Le Conseil général 92 a soutenu ce projet à hauteur de 50.000 € dans le cadre de son appel à projets ESS, en 2011. Patrick Devedjian l'inaugurera le 21 novembre à 17h, 43 bld du Maréchal Joffre à Bourg-la-Reine, en présence de Jean Dauty, président d'Initiatives, et Pascal Colin, président du Réseau national de l'ESS et Directeur général de la Faculté. "Première Heure" a interrogé la doyenne, Isabelle Ullern, pour en savoir plus sur les enseignements et les métiers auxquels prépare ce "Science Po ESS". En particulier celui de "médiateur socio-religieux" appelé à intervenir dans les quartiers ou les hôpitaux, par exemple, pour résoudre les problèmes de plus ou plus souvent posés par certaines revendications identitaires et crispations religieuses dans un cadre institutionnel laïc. **J-P Dubois**

matière d'employabilité. Ces étudiants sont originaires d'Ile-de-France, mais aussi du Languedoc Roussillon ou d'autres régions et même d'Outre-mer. Ils sont aussi un public international, car nous avons des ressortissants de Grèce, de Madagascar, d'Afrique de l'ouest qui viennent se former et se qualifier ici pour développer des projets ESS dans leur pays.

PH : Où les cours ont-ils lieu ?

I.Ullern : Les enseignements ont lieu à Bourg la Reine, y compris pour le DU en partenariat avec l'Université de Strasbourg. Mais il n'y a que les certifications qui ne sont pas délocalisables. Si besoin, pour le DU, nos enseignants sont mobiles, d'autant que nos collègues de Strasbourg assurent aussi des enseignements dans ce DU. De même, notre antenne à Montpellier nous permet de créer une antenne relai. Et, surtout, les parcours des étudiants sont systématiquement personnalisés en fonction de leurs réalités d'emploi ou de leur lieu de résidence. Ainsi, lorsque des personnes d'autres pays ou des Dom-Tom nous sollicitent, nous répondons par l'affirmative après étude concertée de faisabilité. Notre volonté est d'offrir la possibilité de se former à tous les types de parcours de vie active, y compris, donc, les plus atypiques. Ce sont souvent les personnalités les plus dynamiques et les plus inventives. Cela rend l'enseignement passionnant à la façon d'une aventure humaine éprise de rigueur et de volonté d'espérance.

PH : D'où sont issus les enseignants ?

I.Ullern : Les enseignants viennent de l'université et de la formation professionnelle pour adulte, ils sont aussi issus de nos partenariats : il y a donc des docteurs enseignants-chercheurs (dont des collègues de l'Université de Strasbourg), des experts-consultants, des directeurs d'établissement, des cliniciens et des juristes et des acteurs des politiques territoriales. Nous travaillons en partenariat avec l'ODAS (l'Observatoire de l'Action Sociale) et avec une association gérant des établissements de travail dans le champ du handicap, les Papillons Blancs Rive de Seine. Nous accueillons des formateurs ou enseignants aguerris aux côtés de personnes qui débutent. En favorisant un travail d'équipe systématique par modules. (suite en page 6)

Première Heure : Comment s'est déroulée la 1ère rentrée universitaire ?

Isabelle Ullern : La Faculté Libre FLEPES a été enregistrée au Rectorat de l'académie de Versailles et dans le répertoire académique RAMSESE en décembre 2012. Les enseignements ont débuté en janvier 2013, principalement à destination de l'école des cadres de l'Association Initiatives (philosophie politique et morale, économie solidaire et gouvernance sociale, histoire contemporaine (sécularisation et laïcité en Europe ; éducation, enfance et utopies éducatives). La 1ère rentrée dans des cycles qualifiants a eu lieu en septembre dernier.

P.H : Pourquoi avoir créé cette faculté libre dédiée à l'ESS ?

I.Ullern : La Faculté Libre FLEPES-INITIATIVES s'est d'abord ouverte avec des enseignements au service de l'autre établissement de formation d'INITIATIVES, l'Institut Supérieur Technique, dédié au médico-social. S'est vite confirmée notre conviction qu'il fallait dédier, avec plus d'envergure, un organe d'enseignement, de recherche-action et de qualification à de tels enseignements (stratégie de développement innovant en ESS, accompagnement de projets de création, laïcité et bien-vivre ensemble, gouvernance sociale). Cette Faculté Libre est donc dirigée avec une double volonté associative : une volonté d'innovation pédagogique en réponse à des situations où elle se montre nécessaire, et une volonté stratégique très au fait des enjeux du "tiers secteur". Il faut former des dirigeants novateurs, capables de valoriser et d'accompagner l'esprit d'entreprise et de création de services. Avec pour objectif de développer l'alliance entre l'économie et le lien social en

sortant de l'esprit d'assistance et des clivages entre les professionnels et les publics. Tout en restant régulée par les politiques d'Etat. La société civile est aussi porteuse de son propre développement humain. Celui-ci passe par aussi l'économie.

PH : Combien d'étudiants avez-vous actuellement ?

I.Ullern : Depuis qu'elle existe, l'association Initiatives a déjà formé 9.000 personnes qualifiées professionnellement. Parmi elles, plus de 300 cadres du secteur social, médicosocial, socioéducatif. C'est à ces cadres que s'adressent les enseignements de la FLEPES. Et compte tenu de la jeunesse de la Faculté Libre, nous n'avons pas atteint notre plein développement sur ce point. Pour l'année 2013-2014, en prenant en compte les différentes promotions, les parcours directs ou modularisés en ou VAE, nous avons une centaine d'étudiants en formation qualifiante sur les cycles de la FLEPES.

PH : Quel est leur profil ou parcours personnel ?

I.Ullern : Les étudiants de la FLEPES sont des acteurs professionnels en poste pour l'écrasante majorité. Nous valorisons systématiquement l'expérience acquise et nous qualifions cette expérience ou les parcours atypiques. Certains sont en reconversion. Nous accompagnons des créations d'entreprises ou de services à l'intérieur de notre cycle de niveau "expert-dirigeant". Quelques uns seulement sont des personnes diplômées de l'Université en recherche d'une professionnalisation de qualité, car nous savons très bien tutorer des stages qualifiants. Nous avons la volonté d'aider à sortir des impasses des cycles universitaires en

PH : Quels sont les enseignements ?

I.Ullern : Les matières principales, en termes universitaires, sont désormais la philosophie - dont la philosophie politique -, l'éthique, le droit, l'histoire - dont l'histoire des religions -, et les sciences économiques, sociales et culturelles. Dans ce corpus, nous avons placé aussi l'apport réflexif et intersubjectif de la psychanalyse, pour ajuster les rapports humains entre l'économie et... le psychique ! Il faut préciser que, bien que notre référence en économie soit plutôt le travail et l'œuvre du prix Nobel Amartya Sen, l'économie que nous enseignons est une économie politique, active, non théorique. Il s'agit de l'économie pensée et inventée par les mouvements coopératistes européens. Et il s'agit aussi de ce qu'un chercheur de l'Ehess, Alain Cottureau - qui est venu faire une conférence pour nos stagiaires -, appelle dans une de ses études récentes "l'économie invisible". C'est-à-dire une économie à hauteur quotidienne des stratégies de vie sociale, stratégies collectives et individuelles, publiques et privées. Comme lorsque l'on est attentif à l'économie des familles ou à l'économie d'un ESAT où travaillent de façon parfois très qualifiée des personnes souffrant de handicap. Notre Faculté Libre pense les sciences politiques comme un art de vivre en commun. Elle se dédie aux milieux qui ne forment pas l'élite mais sont « au cœur » du pari du développement humain partagé. J'emprunte cette formulation à un de nos conférenciers, expert à l'ONU, José Hipolito, qui a écrit "les femmes au cœur du développement".

PH : Quel est le diplôme de fin d'étude ?

I.Ullern : Le premier titre auquel les enseignements de FLEPES donnent accès est le titre EESGS, "Expert en Economie Solidaire et en gouvernance Sociale". La FLEPES-INITIATIVES en est le certificateur national exclusif. Il est enregistré au répertoire national des certifications professionnelles à un niveau I (dirigeant), ce qui correspond de droit à un niveau 7 européen. C'est donc un titre que les OPCA français reconnaissent et qui trouve des correspondants dans les conventions collectives.

PH : c'est un Master type sciences-Po ?

I.U : Oui. Il est équivalent à un master 2 professionnel. Et le mémoire de fin d'études dirigé par la FLEPES prétend à un tel niveau.

PH : Que fait un "dirigeant-expert en économie solidaire" ?

I.Ullern : Un dirigeant-expert en économie solidaire se situe à un niveau décisionnaire, comme dirigeant ou comme expert. A partir de cette exigence et des incontournables, chaque étudiants choisit son profil privilégié : Il (ou elle !) est capable de créer une entreprise et de la développer sur un territoire, en partenariat avec tous les acteurs, et en prenant en compte les populations concernées. Aussi bien en France ou, pour celui ou celle qui vient de l'étranger, dans le pays dont il est ressortissant et où il inscrit son projet. Il peut aussi être amené à diagnostiquer des faisabilités de mutations stratégiques, ou à les orchestrer, dans l'organisation des établissements ou services médico-sociaux. Là où il est désormais vital de ne plus compter seulement sur les financements publics. Il est enfin apte à soutenir le "développement humain", c'est-à-dire du développement économique local profondément lié aux collectifs humains qui le sollicitent et seront invités à le co-porter. Car "gouvernance sociale" et "économie solidaire" signifient qu'il est nécessaire de sortir progressivement d'une conception exclusivement redistributive de la solidarité. Ceci vaut autant pour la France que pour l'action internationale en ONG ou ONU.

P.H : Vous proposez un cursus "médiation socio religieuse". Qu'est-ce ?

I.Ullern : Les cursus de médiation socioreligieuse sont créés et développés avec la Faculté Protestant et le service de formation continue de l'Université de Strasbourg. Ces DU sont proposés à un niveau licence (L2, L3), et à un niveau master (1 et 2). Il s'agit de promouvoir la laïcité et le bien vivre ensemble, au niveau territorial et inter-humain : que ce soit en établissements ouverts, fermés ou sur un territoire municipal (quartier, ville), intercommunal, voire régional. Nous ne formons pas des experts en religions, mais des experts en médiation dans le registre très particulier et très sensible des attentes ou des revendications religieuses. La dynamique de groupe importe, le sens et le respect des valeurs aussi. Et la connaissance de la Constitution et des régimes de laïcité. Nous analysons des situations réelles pour que des réponses soient vite dégagées. La médiation socioreligieuse est une spécialisation en éducation, travail social, médico-social ou sanitaire, pour tous ceux qui travaillent avec des publics migrants ou pluriculturels, en milieu ouvert ou en établissements.

P.H : Que ferait un médiateur socio-religieux recruté par une collectivité territoriale ?

I.Ullern : Si un médiateur travaille pour une collectivité territoriale, il doit savoir au cas par cas, avec inventivité et coopération étroite avec ses responsables, encourager la transformation des groupes identitaires en association de vie : c'est le changement de dynamique qui importe, sans provoquer non plus la fuite des personnes. Il s'agit de connaître le territoire urbain à hauteur d'homme, de femme et d'enfants, de métiers, etc., selon chaque territoire particulier, en y replaçant dans une perspective d'intérêt général - et non partisan - une économie religieuse propre aux habitants : créer des réseaux, trouver des lieux et des agendas de rencontre, oser de l'animation novatrice comme se raconter les rites les uns aux autres, etc... Cela demande de s'y connaître aussi en espaces culturels notamment (église, synagogue, temple, mosquée), en histoire des aumôneries... Et, surtout, cela demande d'avoir bien compris et bien appris, d'une part, ce qu'est un espace public, un espace privé, un espace intime, et d'autre part le sens pacificateur premier de la Constitution de notre pays.

P.H : Et dans quelles circonstances serait-il amené à intervenir ?

I.Ullern : Il s'agit, par exemple de répondre à la demande potentiellement conflictuelle de lieux culturels par des groupes qui vont se constituer sur des marqueurs religieux : qui va le plus occuper la salle d'un foyer dédiée par intermittence à des temps de prière ? et sur quels critères, pour ne pas entériner la loi du plus nombreux ? Ces groupes se constituent aussi par des pratiques culturelles pouvant heurter la destination première des locaux, ou des établissements ou leur projet. A l'hôpital, il y a des pratiques incantatoires collectives qui gênent l'exercice médical parfois. Les dynamiques de groupes avec une dimension d'identité et d'attitude religieuse sont particulières. On ne s'improvise pas dans ce domaine. Alors, un médiateur apprend d'une part à respecter et reconnaître ces attitudes, d'autre part à recréer un espace réel ou symbolique fort de régulation. Il y a, par exemple, une circulaire qui prévoit la possibilité d'aumônerie pour les établissements sociaux, comme dans les hôpitaux. Mais ces établissements n'ont ni la culture historique des hôpitaux, de l'armée, des prisons, ni les moyens de le faire. Alors, un médiateur devra concevoir des réponses de services en accord avec la législation, les droits des individus et les projets d'établissement. Comme de créer un partenariat avec des associations culturelles. "